



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 28 septembre 2023

WFP/EB.2/2023/6-A/9/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Népal (2019-2023)

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Népal pour la période 2019-2023.
2. L'évaluation portait sur l'ensemble des activités prévues au titre du PSP qui ont été menées entre janvier 2019 et juin 2022. Elle a permis d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de l'action du PAM et d'examiner les facteurs expliquant les résultats obtenus.
3. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, l'évaluation, qui répondait à un double objectif – rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage –, a guidé l'élaboration du nouveau PSP pour le Népal.
4. Six recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation, quatre d'ordre stratégique et deux de nature opérationnelle.
5. Il est indiqué dans la réponse ci-après si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. R. Kasca
Directeur de pays
courriel: robert.kasca@wfp.org

M. J. Aylieff
Directeur régional
Asie et le Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin du troisième trimestre 2023</p> <p>1. La conception du prochain plan stratégique de pays devrait reposer sur un ensemble d'effets directs stratégiques interdépendants et cohérents qui favorisent l'établissement de liens entre les systèmes alimentaires et la protection sociale, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des groupes de population les plus défavorisés et de multiplier les possibilités et les avantages offerts aux femmes dans le cadre des systèmes alimentaires.</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.				
<p>1.1 Analyser le portefeuille d'activités actuel du PAM sous l'angle des systèmes alimentaires, de la protection sociale, de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion du handicap, de l'inclusion sociale et du renforcement des capacités du pays, et élaborer une théorie du changement qui privilégie des voies d'intervention intrinsèquement complémentaires et comportant explicitement des axes de synergie entre les différents domaines. (Avril 2023)</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Dans le cadre de l'élaboration du PSP pour 2024-2028, organiser un atelier de grande envergure sur la théorie du changement, qui doit couvrir chacune des activités prévues dans le cadre du PSP, y compris tous leurs éléments transversaux et thématiques, comme les systèmes alimentaires, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion du handicap, l'inclusion sociale, la protection sociale et le renforcement des capacités du pays.	Bureau de pays (bureau régional)	Novembre 2022	Achevé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Afin d'orienter la conduite des activités prévues au titre du PSP pour 2024-2028, réaliser une analyse des meilleures pratiques recensées lors de la mise en œuvre du PSP pour 2019-2023, et des possibilités d'intégrer d'une manière croissante l'égalité femmes-hommes, l'inclusion du handicap et l'inclusion sociale en tant que composantes des programmes du nouveau PSP.	Bureau de pays	Mai 2022	Achevé
1.2 Élaborer un plan d'action en matière de partenariat qui explique comment procéder pour intensifier, hiérarchiser par ordre de priorité et promouvoir les synergies nouvelles et existantes avec d'autres entités des Nations Unies, le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux et de développement, dans le cadre de l'approche fondée sur les systèmes alimentaires et des interventions relatives à la pauvreté multidimensionnelle, aux changements climatiques et à la protection sociale. (Fin du troisième trimestre 2023)	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Élaborer un plan d'action en matière de partenariat dans le cadre d'une collaboration entre les unités chargées des programmes, de la gestion et des fonctions transversales (y compris les unités chargées de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion du handicap et de l'inclusion sociale), le bureau régional et le Siège. En application d'une recommandation issue de l'audit interne des opérations du PAM au Népal réalisé en 2022, le plan d'action en matière de partenariat a été examiné et approuvé par le comité de gestion des ressources, puis soumis au Conseil d'administration en tant que document d'information appuyant la présentation du PSP pour 2024-2028.	Bureau de pays (bureau régional, et fonction du Siège chargée des partenariats)	Juin 2023	Achevé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin du deuxième trimestre 2024 2. Élaborer une stratégie de renforcement des capacités du pays fondée sur des données factuelles qui mette l'accent sur les cadres politiques et réglementaires ainsi que sur les capacités institutionnelles nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des programmes pérennes harmonisés avec les stratégies et priorités nationales.</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.				
<p>2.1 Sur la base des évaluations existantes, réaliser des évaluations globales des besoins en matière de capacités au sein des principales institutions nationales partenaires. (Fin du premier trimestre 2024)</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Réaliser une évaluation globale des besoins des principaux partenaires nationaux en matière de renforcement des capacités dans les secteurs liés aux interventions du PAM.	Bureau de pays (bureau régional et unité du Siège chargée du renforcement des capacités des pays)	Fin du premier trimestre 2024	Non commencé
<p>2.2 Sur la base des évaluations, élaborer un ensemble d'interventions de renforcement des capacités du pays, qui soient ciblées et fondées sur les besoins. (Fin du deuxième trimestre 2024)</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Élaborer en concertation avec le Gouvernement une stratégie de renforcement des capacités du pays associée au PSP pour 2024-2028, sur la base des conclusions de l'évaluation globale des besoins en matière de renforcement des capacités.	Bureau de pays (bureau régional et unité du Siège chargée du renforcement des capacités des pays)	Fin du deuxième trimestre 2024	Non commencé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin du deuxième trimestre 2024</p> <p>3. En s'appuyant sur les enseignements tirés des interventions existantes, aider le Gouvernement à élaborer des programmes axés sur la nutrition et des programmes qui tiennent compte de la nutrition et de la problématique femmes-hommes afin de prévenir le retard de croissance et les carences en micronutriments.</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.				
<p>3.1 Appuyer l'examen des programmes axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle existants afin d'aider le Gouvernement à élaborer un programme de protection sociale à dimension nutritionnelle qui soit fondé sur des données factuelles.</p> <p>(Fin du deuxième trimestre 2024)</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	En collaboration avec le Gouvernement, examiner le programme de santé et de nutrition maternelles et infantiles en se plaçant du point de vue des enseignements tirés de l'intervention en cours, et aider le Gouvernement à réviser le programme s'il y a lieu de le faire.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours
			Aider le Gouvernement à lancer un examen des modalités d'alimentation scolaire utilisées dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire et à concevoir et à expérimenter des modalités adaptées au contexte et d'un bon rapport coût-efficacité.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.2 Intensifier ou poursuivre les activités de sensibilisation et l'établissement de partenariats afin de promouvoir le programme d'action national relatif à l'enrichissement des aliments et d'encourager la conduite d'interventions qui contribuent à améliorer la production et la disponibilité d'aliments riches en micronutriments au niveau local. (Fin du deuxième trimestre 2024)	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Aider le Gouvernement à élaborer et à ratifier des normes nationales relatives à la production de riz enrichi.	Bureau de pays	Juillet 2023	Achevé
			Travailler en collaboration avec le Gouvernement pour renforcer les capacités nationales en matière de production et de fourniture de riz enrichi.	Bureau de pays (bureau régional)	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours
			Travailler en collaboration avec le secteur privé pour renforcer les capacités en matière de production et de fourniture de riz enrichi. Aider le Gouvernement à stimuler la demande de riz enrichi parmi le grand public.	Bureau de pays (bureau régional) Bureau de pays (bureau régional)	Fin du deuxième trimestre 2024 Fin du deuxième trimestre 2024	Non commencé Non commencé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin du deuxième trimestre 2024</p> <p>4. Continuer à transférer au programme national d'alimentation scolaire les responsabilités liées aux écoles bénéficiant de l'aide du PAM, et élaborer parallèlement une stratégie d'appui au programme national, portant sur les politiques, les modalités de transfert adaptées au contexte et les capacités de gestion de tous les acteurs concernés.</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.				
<p>4.1 Élaborer une feuille de route quinquennale énonçant les responsabilités respectives du PAM et de ses partenaires de développement ainsi que le calendrier de mise en œuvre des interventions à court et à moyen terme convenues par le Gouvernement et le PAM.</p> <p>(Fin du premier trimestre 2024)</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider le Gouvernement à élaborer un plan sectoriel relatif à l'enseignement pour la période 2022-2031, qui définisse une feuille de route susceptible d'orienter le renforcement de l'enseignement dans le cycle primaire et secondaire au Népal et qui englobe le programme national d'alimentation scolaire et les interventions à court et à moyen terme convenues.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2022	Achevé (2022)

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Dans le cadre de l'élaboration d'une proposition à soumettre au programme McGovern-Dole d'alimentation pour l'éducation (au titre du cycle commençant au cours de l'exercice 2023), établir une feuille de route quinquennale fournissant des indications sur: les rôles et responsabilités du PAM et du Gouvernement concernant le transfert à ce dernier des responsabilités liées aux écoles des districts où le PAM assure directement la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire; l'appui que le PAM fournira en vue de renforcer la capacité du Gouvernement à gérer le programme; l'expérimentation de diverses modalités (transferts en espèces, en nature, cuisines centralisées, par exemple) adaptées au contexte local.	Bureau de pays	Deuxième trimestre 2023	Achevé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.2 Intensifier les efforts de sensibilisation pour encourager les secteurs gouvernementaux pertinents, les représentants du secteur privé, les partenaires de développement et les donateurs à soutenir le programme national d'alimentation scolaire. (Fin du deuxième trimestre 2024)	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Poursuivre les actions de sensibilisation menées auprès du Gouvernement fédéral (y compris dans le cadre du processus d'élaboration du seizième plan national) afin d'obtenir un accroissement des crédits budgétaires alloués au programme national d'alimentation scolaire, tant pour augmenter le montant alloué à chaque journée de mise en œuvre du programme que pour en élargir le groupe d'âge bénéficiaire.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours
			Faire appel aux médias et à d'autres supports de communication pour sensibiliser à l'importance des repas scolaires et à la nécessité d'accroître les crédits budgétaires affectés au programme d'alimentation scolaire.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours
			À l'occasion de rassemblements internationaux, notamment le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires +2 et la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, faire valoir l'engagement du Gouvernement en faveur du programme national d'alimentation scolaire et mobiliser des soutiens supplémentaires, tant en interne au sein du Gouvernement qu'auprès d'autres partenaires.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Collaborer avec les autorités provinciales et les collectivités locales en vue de favoriser l'accroissement des engagements financiers en faveur de l'alimentation scolaire et l'élaboration de politiques et de directives pertinentes.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: modéré Délai de mise en œuvre: fin 2023 5. Intensifier l'appui du PAM relatif aux changements climatiques et au renforcement de la résilience en faveur des zones et des groupes de population vulnérables face aux aléas climatiques, en intégrant les activités de renforcement des capacités des pouvoirs publics aux niveaux national et infranational, les activités de sensibilisation et l'apport d'un appui direct aux personnes et aux communautés les plus vulnérables. Le PAM devrait réviser son approche en matière de renforcement des capacités du pays afin d'aider plus efficacement les collectivités locales à mener des interventions axées sur la résilience plus efficaces, et parallèlement, il devrait collaborer avec les autorités nationales et provinciales et les partenaires donateurs pour étudier les possibilités de mettre en place des initiatives de renforcement de la résilience à l'échelle voulue.</p>	Bureau de pays (donateurs du bureau de pays)	La recommandation est acceptée.				

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.1 Appuyer les efforts déployés par les collectivités locales pour analyser, planifier, concevoir et mettre en œuvre des interventions intégrées, inclusives et globales de renforcement de la résilience qui soient axées sur un ensemble proportionnel de risques et de vulnérabilités et qui promeuvent l'avancement des femmes et d'autres groupes de population vulnérables, au niveau municipal. (Fin du troisième trimestre 2023)	Bureau de pays (bureau de pays, donateurs, Gouvernement)	La recommandation est partiellement acceptée – la direction souscrit aux mesures recommandées, mais estime que le calendrier d'application est trop serré.	Fournir une assistance technique pour aider les collectivités locales à se doter des capacités et des systèmes nécessaires au développement d'infrastructures locales de "relance verte" qui soient inclusives et résilientes face aux changements climatiques, dans le cadre du programme d'appui aux infrastructures locales et d'autres projets pertinents. Étant donné que le nouveau PSP est conçu pour faire évoluer le rôle du PAM, qui passera de la mise en œuvre directe des programmes à la fourniture d'une assistance technique et à l'appui au renforcement des capacités, le volet d'appui décrit dans la recommandation subsidiaire constituera le principal axe des activités de renforcement de la résilience menées au titre du PSP pour 2024-2028 et ne pourra donc pas être achevé au cours de la phase de conception de celui-ci.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours
			Aider les collectivités locales à élaborer des plans d'action qui orienteront leurs démarches d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre les effets de ces derniers au niveau local.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.2 Sur la base des enseignements tirés de l'expérience, le PAM devrait collaborer étroitement avec les institutions nationales afin d'adapter et de transposer à plus grande échelle des ensembles intégrés d'interventions d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience qui ciblent les zones et les groupes de population vulnérables face aux aléas climatiques et comportent, le cas échéant, une approche fondée sur les bassins versants ou une frontière naturelle. (Fin 2024)	Bureau de pays (bureau de pays, donateurs, Gouvernement)	La recommandation est acceptée.	Travailler avec les instances publiques compétentes, notamment les ministères chargés du développement de l'agriculture et de l'élevage, des finances, et des forêts et de l'environnement, pour concevoir des projets axés sur la mise en œuvre d'ensembles intégrés d'interventions d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience, destinés à être présentés à des donateurs (Agence de coopération internationale de la République de Corée et Fonds pour l'adaptation).	Bureau de pays (bureau régional)	Fin 2024	En cours
			Fournir une assistance technique aux collectivités locales afin de les doter des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des interventions pertinentes, fondées sur les enseignements tirés de projets antérieurs, notamment le programme pilote d'appui aux infrastructures locales et le projet concernant l'adaptation face aux menaces d'origine climatique pesant sur la production alimentaire et la sécurité alimentaire dans la région de Karnali.	Bureau de pays	Fin du deuxième trimestre 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: modéré</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin du premier trimestre 2024</p> <p>6. Appuyer le renforcement des capacités d'analyse du Gouvernement afin qu'il élabore des politiques et réalise des interventions opérationnelles de manière optimale à la lumière de données factuelles.</p>	Bureau de pays (bureau de pays, donateurs)	La recommandation est acceptée.				
<p>6.1 Recenser et systématiser les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités de suivi de la sécurité alimentaire et des autres méthodes innovantes de production de données factuelles expérimentées au cours de l'exécution du plan stratégique de pays.</p> <p>(Fin 2023)</p>	Bureau de pays (bureau de pays, donateurs)	La recommandation est acceptée.	En concertation avec le Gouvernement, recenser les enseignements tirés de la mise en œuvre du système national de suivi de la sécurité alimentaire et d'autres activités de production de données factuelles.	Bureau de pays	Fin 2023	En cours
<p>6.2 En se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques recensées, déterminer le cadre de mesures d'appui que le PAM doit mettre en place pour renforcer les capacités d'analyse du Gouvernement en vue de l'élaboration de politiques et de la conception d'interventions opérationnelles sur la base de données factuelles.</p> <p>(Fin du premier trimestre 2024)</p>	Bureau de pays (bureau de pays, donateurs)	La recommandation est acceptée.	Lors du processus de conception de la théorie du changement mené dans le contexte de l'élaboration du PSP pour 2024-2028 (voir la recommandation subsidiaire 1.1), faire comprendre en interne la proposition de valeur du PAM concernant la production de données factuelles et le suivi, en particulier s'agissant d'appuyer l'action du Gouvernement.	Bureau de pays (bureau régional)	Novembre 2022	Achevé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NÉPAL (2019-2023)						
Recommandations principales et subsidiaires	Bureau ou division du PAM responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Bureau ou division responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Sur la base des enseignements tirés, notamment dans le cadre de l'application de la recommandation subsidiaire 1.1, élaborer une stratégie en matière de recherche et de suivi, susceptible d'orienter la mise en œuvre du PSP pour 2024-2028, de soutenir la capacité des pouvoirs publics à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et d'aider le bureau de pays à mobiliser l'appui de donateurs en faveur des activités de production de données factuelles et de suivi de la sécurité alimentaire.	Bureau de pays (bureau régional)	Fin du premier trimestre 2024	Non commencé
			Élaborer sur la base des enseignements tirés des activités antérieures de suivi et de production de données factuelles, une note conceptuelle traçant les contours d'un éventuel cadre d'appui à la mobilisation de ressources.	Bureau de pays	Fin du premier trimestre 2024	En cours